

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU VENDREDI 17 JUILLET 2020 A 20 HEURES 30**

**SOMMAIRE :**

- 1 – BUDGET COMMUNAL 2020 ;
- 2 – BUDGET 2020 – SERVICE EAU POTABLE 2020 ;
- 3 – BUDGET 2020 – SERVICE ASSAINISSEMENT ;
- 4 – BUDGET 2020 – LOTISSEMENT TERRASSES DE LUZIERES ;
- 5 – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE ;
- 6 – ATELIERS TECHNIQUES MUNICIPAUX : DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE ;
- 7 – ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE CLAUDE JEUNEMAITRE ;
- 8 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt, le dix-sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la salle des fêtes de CONTY.

Etaient présents

M. BOHIN Pascal	M. THIERRY Patrick
Mme GREVIN Cécile	Mme BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
M. RENAUX Jean-Michel	M. DEVISME Arnaud
M. FAY José	Mme VAN OOTEGHEM Clarisse
Mme VASELLI Bérengère	M. CARON Yannick
Mme BOULANGER Héloïse	Mme RONGIER Marie-Laure
M. DENIS Mathieu	M. MANCAUX Christophe
Mme LELEU Linda	Mme DE TOMI Isabelle
M. DUCROCQ Jonathan	M. BROISSART Dominique
Mme BRKA Virginie	

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Les procès-verbaux des séances du 9 juillet et 10 juillet 2020 sont adoptés à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

**I – BUDGET COMMUNAL 2020 :**

M. le Maire informe l'assemblée que le projet de budget communal 2020 a été examiné par la commission de finances le 15 juillet dernier. Cette commission a fait l'objet de beaucoup d'échanges constructifs et des projets qu'il conviendra de développer après réflexion ont été abordés.

Même si la commune n'en a pas obligation, les documents budgétaires ont été transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal. M. le Maire est conscient que les délais impartis par l'administration ne laissent que très peu de temps pour appréhender tous ces documents.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, M. le Maire présente à l'assemblée l'articulation d'un budget et rappelle les principes budgétaires applicables.

M. le Maire présente ensuite le projet de budget communal 2020 dont le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 1 802 372 €uros et le montant des recettes de fonctionnement à 1 903 085 €uros.

A la demande de Mme DE TOMI, M. le Maire précise que les agents communaux peuvent prétendre à des formations, le plus souvent dispensées par le CNFPT. Les cotisations correspondantes figurent sur le compte 6336. Le compte 6333 ne concerne que les formations qui ne seraient pas prises en compte dans le cadre de la cotisation.

En ce qui concerne le compte 6135, il est précisé que la Commune loue depuis quelques années un camion benne.

M. CARON Yannick estime que l'augmentation de 15 000 €uros au compte 6411 est trop importante. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une estimation calculée en tenant compte des avancements d'échelons prévisibles dans le courant de l'année. Pour autant, ce compte ne sera peut-être pas consommé en totalité durant l'exercice.

En ce qui concerne les attributions de subventions aux associations, M. le Maire propose à l'assemblée de maintenir les montants de 2019 même si la crise sanitaire a engendré moins de dépenses.

M. RENAUX Jean-Michel étant impliqué dans certaines associations ne souhaite pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (18 votants) d'attribuer les subventions suivantes pour 2020 :

Association	Montants
L.S.P.	7 000 €uros
C.S.C. Football	2 150 €uros
Souvenir Français	200 €uros
Amicale Donneurs de Sang	350 €uros
Judo Club	600 €uros
La Fraternelle	1 150 €uros
Chorale Pourquoi Pas	200 €uros
Ateliers du Val de Selle	500 €uros
Les Améthystes	500 €uros
Gymnastique	200 €uros
La Roue Cool	600 €uros

Il est précisé que rien n'empêche le Conseil Municipal d'examiner en cours d'année une demande de subvention pour un événement exceptionnel.

A la demande de M. MANCAUX Christophe, il est précisé qu'il convient d'attendre le retour du contrôle de légalité de la délibération avant d'établir les mandats de paiement de ces subventions. Ensuite, le délai de virement de la Trésorerie est de 15 jours.

M. le Maire présente ensuite à l'assemblée l'état de la dette communale et précise que certains emprunts ont fait l'objet d'une renégociation il y a quelques années afin de bénéficier de meilleures conditions.

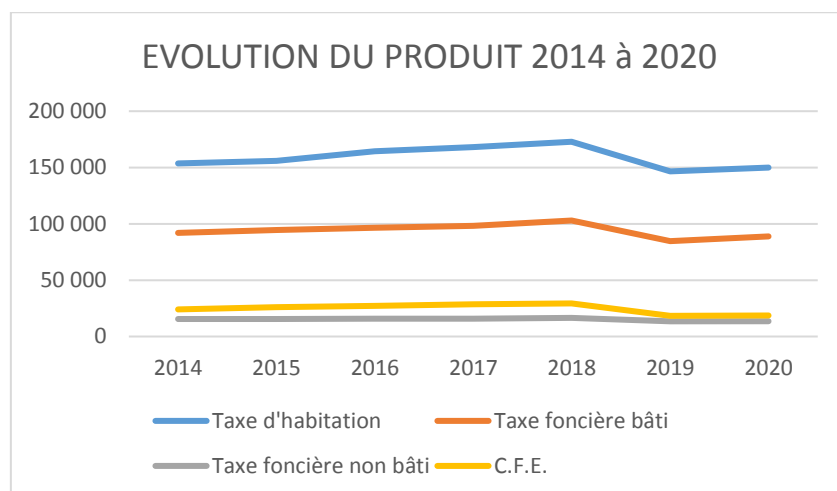
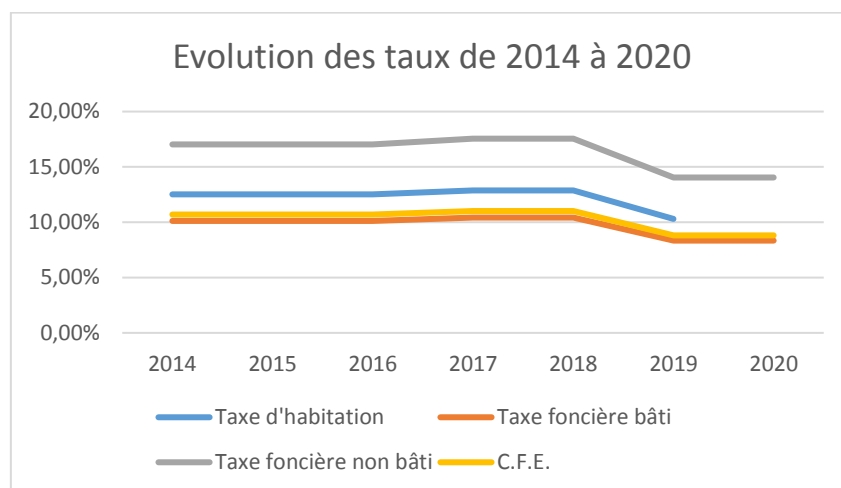
Au niveau des recettes de fonctionnement, M. MANCAUX Christophe fait remarquer que le terme « coupe de bois » peut suggérer une coupe déraisonnée dans le bois de Conty. M. FAY José précise qu'afin d'améliorer la gestion du bois, il sera fait appel à l'O.N.F. (Office Nationale des Forêts) ou à un autre organisme.

La vente de bois concerne également les marais de Luzières ou de Conty ou les arbres tombés dans le bois communal.

Mme GREVIN Cécile estime que la coupe de bois fait partie de l'entretien du bois.

M. le Maire informe l'assemblée que l'aménagement de la zone rue de la Gare est maintenant achevé et que tous les lots ont été vendus. Cette opération se solde par un excédent non négligeable transféré sur le budget communal.

M. le Maire présente ensuite à l'assemblée l'évolution des impositions de 2014 à 2020. Contrairement à ce qui a été annoncé ces dernières semaines dans des tracts électoraux mensongers chacun peut vérifier la baisse réelle des impositions de Conty.



M. le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux sans aucune modification pour 2020.

M. MANCAUX Christophe pense qu'il conviendrait de mieux distiller les informations auprès des administrés de façon pédagogique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2019 pour l'exercice 2020.

M. le Maire présente ensuite la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 756 901 €uros.

M. CARON Yannick estime que le montant alloué à la construction des ateliers techniques est très conséquent et s'interroge sur la pertinence de cet investissement. Le projet n'étant subventionné qu'à hauteur de 280000 euros sur les 780000 euros. La FCTVA annoncée dans le dossier technique envoyé aux conseillers étant une estimation, ce qui laisse un reste à charge important pour la ville.

M. le Maire précise qu'il s'agit de l'estimation du bureau d'études MPI Développement. C'est le maître d'œuvre (que le conseil municipal sera amené à désigner) qui déterminera le projet définitif avec l'accord de la commission des travaux et du Conseil Municipal. L'appel d'offres confirmera ou infirmera les coûts estimatifs. Le Conseil Municipal détiendra la décision finale de poursuivre ou pas ce projet de construction.

Toutefois M. le Maire tient à préciser que les locaux occupés actuellement par les services techniques ne sont plus aux normes et que certains bâtiments ont dû être condamnés afin d'assurer la sécurité des agents. Une visite des locaux sera organisée début septembre.

M. CARON Yannick s'interroge sur l'intérêt d'une serre chaude et son impact sur l'environnement. Dans le rapport d'étude cet aménagement figure uniquement en option, mais elle n'a pas été retenue. M. MANCAUX Christophe pense qu'il est difficile de se positionner sur un projet méconnu.

En ce qui concerne la restauration du mobilier culturel de Wailly, M. MANCAUX Christophe précise que les bancs ont été classés l'an dernier et qu'ils nécessiteront une restauration.

Mme GREVIN Cécile pense qu'il convient de relativiser et de se détacher du côté affectif notamment au niveau de l'Eglise. Il convient de prendre en compte le but poursuivi pour chaque projet d'investissement. En ce qui concerne les ateliers, il y a un intérêt humain et technique non négligeable.

M. CARON Yannick précise que l'affecte n'entre pas en compte mais il faut veiller à ne pas dilapider les économies communales.

Pour revenir à la restauration de l'Eglise Saint-Antoine le rendu d'étude de M. BRUNELLE Vincent, Architecte des Monuments Historiques a été présenté et validé

en Conseil Municipal qui a donné son accord pour effectuer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux. Toute la procédure administrative a donc bien été respectée.

M. le Maire précise que le projet de la caserne des pompiers et les ateliers techniques, envisagés route de Belleuse, seront en cohérence au niveau de la construction et de l'intégration dans l'environnement. L'Architecte des Bâtiments de France, dans le cadre de l'application du règlement du « site patrimonial remarquable » y veillera.

Mme DE TOMI Isabelle souhaite connaître les délais d'installation de la fibre optique sur Conty. Selon le calendrier de Somme Numérique, responsable du déploiement de la fibre optique, tout le département de la Somme devrait être équipé pour fin 2023 et pour Conty pour fin 2021. Mais restons prudents avec les délais, par expérience les travaux prennent toujours du retard.

Après en avoir délibéré, le budget communal 2020 est approuvé à l'unanimité tel qu'il a été présenté.

## **II – BUDGET 2020 – SERVICE EAU POTABLE :**

M. le Maire informe l'assemblée que d'ici le 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au plus tard la compétence eau potable et la compétence assainissement devront être transférées à la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO).

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2020 pour le service eau potable qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement :	274 569 €uros
- Section d'investissement :	328 403 €uros

Une étude diagnostic doit être effectuée (en partenariat avec la CC2SO) afin d'envisager les programmes de travaux qui devront être réalisés dans les années futures. Bien entendu en cas de transfert de la compétence les travaux seront réalisés par la CC2SO.

Mme DE TOMI Isabelle signale la présence de sable dans ses canalisations d'eau potable. L'information sera remontée auprès de la SAUR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2020 du service eau potable tel qu'il est présenté.

## **III – BUDGET 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT :**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet du budget 2020 pour le service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement :	205 647 €uros
- Section d'investissement :	4 152 228 €uros

(dont 3 591 327 €uros de régularisation de l'actif demandée par le Trésorerie de Poix-de-Picardie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2020 du service assainissement tel qu'il est présenté.

#### **IV – BUDGET 2020 – LOTISSEMENT LES TERRASSES DE LUZIERES :**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet du budget 2020 du lotissement « les Terrasses de Luzières » établi de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	Dépenses :	166 332 €uros
	Recettes :	217 009 €uros
Section d'investissement :	Dépenses :	119 967 €uros
	Recettes :	160 732 €uros

M. le Maire précise qu'un compromis de vente a été signé pour les lots n°1 et 11. Une seule parcelle reste à vendre, la 8.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2020 du lotissement « Terrasses de Luzières ».

#### **V – RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-ANTOINE :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le précédent Conseil Municipal a autorisé la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de restauration de l'Eglise Saint-Antoine.

Chaque conseiller municipal a été destinataire de l'avant-projet définitif relatif à la restauration complète de cet édifice dont le coût total est estimé à 1 800 289 €uros HT.

Le plan de financement pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux est le suivant :

Coût des travaux :	374 621.00 €uros
Honoraires architecte :	124 219.94 €uros (sur plusieurs exercices)
Diagnostic pierres :	4 571.00 €uros
Subvention DRAC 40% :	201 364.78 €uros
Subvention Région 20% (sur 370 127.80 €)	74 025.56 €uros
Subvention Département	150 000.00 €uros

Un dossier a été déposé dans le cadre de la Mission Stéphane Bern et un mécénat a été lancé auprès de la Fondation du Patrimoine.

#### **VI – ATELIERS TECHNIQUES MUNICIPAUX – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE :**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé en début d'année afin de désigner le maître d'œuvre de l'opération. Compte tenu de la crise sanitaire que nous avons traversée, le dossier est resté en suspens.

Les offres de cinq cabinets d'architecture ont été reçu et le bureau d'études MPI Développement a analysé les propositions en tenant compte des critères définis dans le règlement de consultation.

Les cinq offres sont les suivantes :

Candidat	Montant honoraires	Taux	Note obtenue
MURMUR	62 000 €	8.61%	92.60
SEIGNEUR	67 000 €	9.31%	87.65
LEFEBVRE	55 800 €	7.75%	89.60
KLV2D	95 660 €	13.29%	72.42
ESQUINA	98 500 €	13.58%	52.33

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de MURMUR qui arrive en première position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (abstention de M. CARON Yannick) de retenir l'offre du cabinet MURMUR et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cet objet.

M. le Maire précise que le projet proposé par le maître d'œuvre sera soumis à la Commission des Travaux et au Conseil Municipal.

#### **VII – ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE CLAUDE JEUNEMAÎTRE :**

Compte tenu de l'état des mats d'éclairage public avenue Claude Jeunemaître, M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer ces équipements devenus vétustes et dangereux. Comme le montre la photo les bases sont oxydés et instables.

M. le Maire présente à l'assemblée la proposition de la Fédération Départementale d'Energie dont le coût s'élève à 83 719 €uros TTC.

Le montant de la contribution communale s'élève à 52 737 €uros, la Fédération Départementale d'Energie prenant en charge 30 983 €uros (représentant 20% du coût H.T. des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité le projet (abstention de M. CARON Yannick) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce programme.

#### **VIII – QUESTIONS DIVERSES :**

M. RENAUX Jean-Michel informe l'assemblée qu'il a eu une demande d'un locataire à mobilité réduite qui souhaiterait l'installation d'une rampe d'accès à l'immeuble communal place du 8 Mai.

Mme GREVIN Cécile remercie toutes les personnes qui ont contribué au succès du concert du 14 Juillet, organisé dans le strict respect des gestes barrières. Les commerçants sont également satisfaits de l'impact.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse revient sur les propos de M. le Maire lors de la commission de finances et précise que lors du précédent mandat, elle était chargée des attributions de logements avec les bailleurs sociaux uniquement.

Mme RONGIER Marie-Laure fait remonter les demandes de personnes âgées quant à la réfection du pont rue de la Ligue. M. le Maire précise que cette passerelle a été démontée juste avant le confinement et depuis l'entreprise n'a pas pu intervenir. Il propose de relancer l'entreprise pour une intervention rapide.

M. MANCAUX Christophe demande de quelle manière l'information concernant les budgets votés ce jour sera faite. M. le Maire précise qu'après validation du procès-verbal, les documents seront envoyés au contrôle de légalité préfectoral puis le compte-rendu de la séance sera diffusé sur le site internet et affiché.

M. MANCAUX Christophe a été très étonné de la photo du conseil municipal diffusée dans la presse locale sans la présence des élus de l'opposition. M. le Maire propose de refaire une photo au complet si tout le monde en est d'accord.

Mme VASELLI Bérengère précise qu'une partie des conseillers municipaux était partie au moment de la photo.

M. MANCAUX Christophe propose qu'un groupe de réflexion soit mis en place dans le cadre de la crise sanitaire, afin d'anticiper et d'organiser les moyens d'actions selon l'évolution de la situation.

M. BROISSART Dominique demande si un entretien des marais est prévu prochainement notamment pour retirer les arbres qui sont tombés. M. RENAUX Jean-Michel s'est rendu récemment dans les marais et a constaté ceci : les services communaux se chargeront de la coupe et du retrait des arbres.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 Heures.